

COMMUNIQUE DE PRESSE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société « Cellcom » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration a passé en revue l'activité de la société durant l'année 2013.

Les états financiers font ressortir les indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires de 31,776 MTND, en hausse de 69,6% par rapport à l'exercice 2012. L'année 2013 a enregistré la vente de 58 600 Smartphones Evertek (contre 2 381 unités en 2012) et 315 739 téléphones classiques (contre 223 153 en 2012). Le nombre de tablettes est de 6 889 unités (contre 1 882 en 2012). La contribution de la marque Evertek aux ventes de « Cellcom » s'élève à 87,6% contre 75,3% en 2012.
- Une marge Brute de 7,850 MTND, en progression de 26,4% par rapport à 2012, grâce à un mix-produits composé essentiellement de Smartphones et de Tablettes.
- Un résultat d'exploitation en forte croissance de 139,7% à 2,924 MTND (contre 1,219 MTND en 2012), grâce à une meilleure maîtrise des charges d'exploitation.
- Un EBITDA de 3,409 MTND en 2013 (contre 1,478 MTND en 2012), en progression de 130,7%. La marge d'EBITDA est passée de 7,9% fin 2012 à 10,7% fin 2013.
- Un résultat net de 1,382 MTND contre 0,415 MTND en 2012, soit une hausse de 232,6%.

Le décalage constaté au niveau des bénéfices par rapport aux prévisions de la société est expliqué par :

- La mobilisation de plus de ressources auprès des banques pour répondre aux besoins de liquidité nécessaires pour réaliser ce chiffre d'affaires le plus élevé de l'histoire de « Cellcom ». La société comptait lever les fonds sur le marché plus tôt au cours de l'exercice 2013 alors que l'encaissement de l'augmentation du capital n'a été concrétisé qu'en février 2014. Cela a contribué à l'augmentation des charges financières nettes qui se sont établies à 1,022 MTND en 2013 contre 0,708 MTND prévu dans le business plan,
- L'application d'un taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 de 30% alors que le taux utilisé dans le business plan de l'introduction en Bourse était de 20%, en tenant compte de l'avantage fiscal accordé dans le cadre de la loi n°2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse.

Néanmoins, le Conseil d'Administration de « Cellcom » a insisté sur le respect des engagements pris envers les actionnaires, et a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire le même dividende prévu dans le prospectus d'introduction en Bourse, soit 0,130 TND/action.

A propos de « Cellcom »

La société « Cellcom » (CELL), qui a été créée en décembre 1997, est spécialisée dans le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication. Elle a développé la première marque tunisienne de téléphonie mobile Evertek qui occupe la 3^{ème} place sur le marché tunisien.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*